

Financez à 100 % un actif fiscalement avantageux

Nombreux sont les propriétaires d'entreprise qui ne travaillent plus pour cumuler de l'argent de leur vivant, mais plutôt pour assurer un legs à leurs enfants. Si vous en faites partie, pourquoi ne pas considérer un type d'actif qui serait très avantageux à transmettre à votre succession sur le plan fiscal?

Pour arriver à financer cet actif à 100 %, il vous faudra avant tout avoir des actifs existants ainsi qu'une bonne cote de crédit. Si ces conditions sont réunies, des déductions importantes sur les intérêts capitalisés dans le prêt pourraient en résulter. Une partie des paiements seront tout de même déductibles. Bref, plus de déductions, voici qui est fiscalement ingénieux!

Ce fameux actif dont on vous parle jouit d'un avantage fiscal unique au Canada au moment de sa transmission à la succession, au décès du propriétaire. De plus, ses avantages sont nombreux. Au point où il pourrait même devenir votre actif le plus important. Son flux net de trésorerie après impôt pourrait permettre de transmettre facilement, au décès, l'ensemble de vos autres immobilisations à vos enfants.

Pour vous, le financement est instinctif, l'équité est un concept de base et l'enrichissement par l'effet de levier n'est plus un mystère. Alors, nous vous invitons à songer sérieusement à cette option.

L'actif en question est une assurance-vie entière avec participation pour laquelle la banque financera jusqu'à 100 % des paiements. Elle a été créée notamment pour les propriétaires d'entreprise, comme vous, qui désirez de la valeur de votre vivant. Les garanties supplémentaires requises se limitent généralement au cautionnement en votre nom. Comme vous le faites habituellement, et ce, dans la plupart des cas, sans restreindre ou mettre en garantie vos autres actifs.

Nous vous proposons de cesser de voir l'assurance-vie comme une dépense qui ne serait encaissable qu'au décès. Voyez-la plutôt comme une catégorie d'actif du vivant, réelle et tangible.

Envie d'en savoir plus? Contactez-nous pour obtenir un scénario adapté à votre situation. Gageons que vous serez surpris de ce que vous apprendrez!



Kevin Dupuis*
Planificateur financier, CPA,
BAA
514-419-7200
Platinum@sunlife.com

Conseiller en sécurité financière, conseiller en assurances et rentes collectives et planificateur financier, Platinum Services financiers inc., cabinet de services financiers, distributeur autorisé par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, et cabinet partenaire de Distribution Financière Sun Life (Canada) inc.†
*Représentant en épargne collective, Placements Financière Sun Life (Canada) inc.†, cabinet de courtage en épargne collective
†Filiales de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est membre du groupe Financière Sun Life.
© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie 2021.

